

	<p>Michel Villequey– Président UR08  06 29 02 06 04 / 03 84 46 32 14  <a href="mailto:presur08@fédération-photo.fr">presur08@fédération-photo.fr</a>  22 Rue Claude Debussy 70400 – Héricourt</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Convocation AGE</b>  Union Régional d'Art Photographique de Franche-Comté UR08  <b>Du 28 octobre 2023 à 14h</b></p>		

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**DU 28 OCTOBRE 2023**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire de l'association « **Union Régionale d'Art Photographique de Franche-Comté UR08** ».

Celle-ci aura lieu le :

**28 octobre 2023 à 14 heures**

A l'adresse suivante :

**Salle des AG 2eme étage à l'Ecole de Musique Rue du 47eme d'Artillerie à Héricourt**

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des nouveaux statuts.
- Approbation du règlement intérieur.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des anciens statuts :

1. L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer que si la moitié plus un des membres de l'Union Régionale est présente ou représentée. Les votes ne seront acquis qu'à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés, après défalcation des abstentions.
2. Le droit de participer aux votes à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 31 aout 2023. (Saison 2022-2023)

3. Les nouveaux inscrits à la saison 2023/2024 peuvent assister à l'AG, mais ne peuvent pas prendre part aux votes.
4. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier.

Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au siège social de l'association ou au plus tard le jour de l'AGE.

A noter que cette procuration sera valable également pour l'AGO qui aura lieu le même jour.

Pour préparer cette assemblée générale extraordinaire, vous trouverez ci-joints les documents nécessaires à votre information :

- Les nouveaux statuts ;
- Le nouveau règlement intérieur

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Président

Michel VILLEQUEY

